

INSCRIPTION EN M1 INFORMATIQUE

Inscription en apprentissage

Avant de vous inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur :
Vous devez vous acquitter de la **CVEC**, la **Contribution de la Vie Etudiante** et de **Campus** : Informations, démarches et paiement par CB sur :

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

Après vos résultats d'admission à la L3, si vous continuez vos études en **apprentissage** :

↳ **Votre contact :**

Marie-Paule TUDEAU :

marie-paule.tudeau@univ-angers.fr

Tél : **02.41.73.53.95**

↳ **Votre inscription :**

Merci de transmettre **par mail** à Mme TUDEAU

- * Attestation CVEC - **Contribution de la Vie Etudiante** et de **Campus**
- * Justificatif de l'entreprise dans laquelle vous réaliserez votre apprentissage
- * Attestation Assurance Responsabilité Civile
- * Relevé de notes des semestres 5 et 6 (sauf pour les étudiants déjà inscrits à l'Université d'Angers)
- * Attestation de réussite de L3 (sauf pour les étudiants déjà inscrits à l'Université d'Angers)
- * Fiche d'inscription : page suivante (sauf pour les étudiants déjà inscrits à l'Université d'Angers)
- * Photo d'identité (sauf pour les étudiants déjà inscrits à l'Université d'Angers)

Inscription classique (hors alternance) :

Veillez procéder à votre inscription en cliquant sur le lien suivant :

<https://bienvenue.univ-angers.fr/fr/accueil/>

Fiche d'inscription 2024-2025

Les rubriques comportant un ● sont à compléter à l'aide de la notice d'inscription

IMPORTANT : vous devez être en règle vis-à-vis de la CVEC avant de vous inscrire à l'université.

La Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) 1 6 est obligatoire et forfaitaire (103 € pour 2024-2025).

Chaque étudiant.e. et doctorant.e doit obligatoirement être en règle avec la CVEC avant l'inscription à l'université en se connectant au site du CROUS <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Après paiement en ligne par carte bancaire, une **attestation de quittance avec un numéro** est générée, **elle sera exigée et contrôlée lors de l'inscription à l'université**. En l'absence d'une attestation en règle, l'inscription à l'université ne sera pas possible.

N° ETUDIANT : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| **1**

NOM DE FAMILLE (figure sur l'acte de naissance) :

PRÉNOM 1 : PRÉNOM 2 :

NOM D'USAGE :

N° INES (identifiant national étudiant) **OBLIGATOIRE** en majuscule : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| **2**

Mettre les accents sur les noms et prénoms le cas échéant

Attention : écrire le zéro = 0

FÉMININ MASCULIN

DATE DE NAISSANCE |_|_|_|/|_|_|_|/|_|_|_| DÉPARTEMENT |_|_|_|_|

PAYS DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

VILLE DE NAISSANCE : ARRONDISSEMENT :

SITUATION FAMILIALE 1 Seul.e sans enfant 2 En couple sans enfant
 3 Seul.e avec enfant.s 4 En couple avec enfant.s Nombre d'enfants : |_|_|_|

SITUATION DE HANDICAP A - Auditif V - Visuel M - Moteur AM - Auditif Moteur
 AV - Auditif Visuel T - Auditif Moteur Visuel MV - Moteur Visuel XX - Autres

Contactez le Relais Handicap - courriel : relais-handicap@univ-angers.fr

Adresse : La Passerelle, 2 rue Lakanal (campus de Belle Beille) - sur rendez-vous Tél. : 02 44 68 86 28

SITUATION MILITAIRE ●

▪ Étudiant né avant le 1er janvier 1979, dans quelle situation êtes-vous ?

3 Exempté 4 Service accompli 5 Sursitaire

▪ Étudiant né à partir du 1er janvier 1979, étudiante née à partir du 1er janvier 1983, avez-vous accompli :

6 J.A.P.D. ou J.D.C. 8 Recensement 7 en Attente

PREMIÈRE INSCRIPTION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS ● Année : |_|_|_|_|_| / |_|_|_|_|_|
Établissement :

PREMIÈRE INSCRIPTION EN UNIVERSITÉ PUBLIQUE FRANÇAISE Année : |_|_|_|_|_| / |_|_|_|_|_|
Établissement :

Précisez l'Université de rattachement en cas de site délocalisé :

PREMIÈRE INSCRIPTION A L'UNIVERSITÉ D'ANGERS Année : |_|_|_|_|_| / |_|_|_|_|_|

BACCALAURÉAT OU ÉQUIVALENCE ●

Série : Spécialité 1 : Spécialité 2 :

Spécialité classe de 1ère :

Mention : Année d'obtention |_|_|_|_|_|

Équivalence préciser : ou Baccalauréat étranger Année d'obtention |_|_|_|_|_|

Établissement fréquenté : LY Lycée 16 Université 15 Autres écoles

Nom de l'établissement : Département : |_|_|_|_|_|

ADRESSES ●

Adresse permanente (en général celle des parents) :

Code postal |_|_|_|_|_| Ville : Arrondissement :

Pays : N° téléphone |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Type d'hébergement pour l'année en cours :

1 Résidence universitaire 2 Foyer agréé 3 Logement HLM-CROUS 4 Domicile parental

5 Logement personnel indépendant (hors chambre étudiant) 6 Chambre étudiant (chez un particulier)

7 Autre

Adresse pour l'année en cours (si différente de l'adresse permanente) :

Code postal |_|_|_|_|_| Ville : Arrondissement :

Pays : Adresse mail :

N° de portable de l'étudiant.e |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| N° de téléphone |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

REGIME D'INSCRIPTION 7 1 Formation initiale 2 Formation professionnelle financée
 3 Formation professionnelle non financée 5 VAE 6 VAPP
STATUT : 01 Étudiant 03 Stagiaire Formation professionnelle

PROFESSION DE L'ÉTUDIANT.E 8
Catégorie socio-professionnelle de l'étudiant.e |_|_|

(Si contrat doctoral, indiquez le code 34)

Si vous travaillez, précisez :

- Votre activité professionnelle au cours de l'année universitaire |_|_|

- Votre quotité de travail :

1 - Temps complet

2 - Temps partiel supérieur au mi-temps

4 - Temps partiel inférieur ou égal au mi-temps

PROFESSION DU PARENT RÉFÉRENT : Catégorie socio-prof. |_|_|

PROFESSION DU SECOND PARENT : Catégorie socio-prof. |_|_|

SPORTIF.VE DE HAUT NIVEAU Reconnu par la Direction de la Jeunesse et des Sports (joindre un justificatif)

Départemental

Régional

National

Contribution de Vie Etudiante et Campus (CVEC) 1 6

N° d'attestation d'acquiescement |_|_|_|_|_|-|_|_|_|_|_|_|_|_|_|-|_|_|_|

ÊTES-VOUS INSCRIT.E DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME D'ÉCHANGE INTERNATIONAL ?

si oui, à compléter obligatoirement :

Sens de l'échange : A Accueil E Départ

R Co-tutelle de thèse

ERASMUS MUNDUS

ERASMUS + (études)

Autres programmes financés par l'Union Européenne

Pays :

Établissement étranger (obligatoire pour les départs) :

DERNIER ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ

01 BTS

02 Classe Prépa Grandes Écoles ou Prépa intégrée

03 École de commerce, gestion, compta (hors prépa)

04 École d'ingénieurs

05 Établissement privé d'enseignement univer.(ex: UCO)

06 Établissement d'ens. sup. artistique ou culturel

10 Étab. étranger d'enseignement supérieur (hors programme d'échange)

11 École Normale Supérieure

13 École d'architecture

15 Autres écoles ou cursus

16 Université (y compris INSPÉ)

17 Enseignement par correspondance

18 Établissement de formations paramédicales ou sociales

LY Lycée

00 Sans objet

NOM DE CET ÉTABLISSEMENT :

DÉPARTEMENT : |_|_|_|_| PAYS :

ANNÉE |_|_|_|_| /

|_|_|_|_|

SITUATION EN 2023-2024

A Enseignement secondaire (y compris par correspondance et y compris les lycées français à l'étranger)

B BTS C IUT D CPGE (non inscrit à l'université)

E Ecole d'Ingénieurs (universitaire ou non)

G CNED (uniquement pour la préparation des concours de l'enseignement)

H Université (hors IUT - INSPÉ - École Ingénieur Universitaire)

J École de Management (école de commerce, gestion)

K Grands établissements (Instituts catholiques, École Normale Supérieure, CNAM, ENSAM, Établissement hors université préparant aux concours paramédicaux ...)

M INSPÉ

Q Établissement étranger d'enseignement **secondaire**, y compris en France

R Établissement étranger d'enseignement **supérieur**, y compris en France

S Autre établissement ou cursus (hors secondaire, BTS, école d'ingénieurs, CPGE, université, IUT, INSPÉ, institut catholique, établissement préparant aux concours paramédicaux)

T Non scolarisé en 2023-2024 et jamais entré dans l'enseignement supérieur (études différées)

U Non scolarisé en 2023-2024 mais précédemment entré dans l'enseignement supérieur universitaire ou non (reprise d'études)

Nom de cet établissement :

Département 10 |_|_|_|_| PAYS :

BENEFICIEZ-VOUS D'UN FINANCEMENT POUR LA THÈSE ?

Bénéficiez-vous d'un contrat doctoral ? Oui Non

Si OUI, précisez l'origine de financement :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 01 Contrat doctoral ED | <input type="checkbox"/> 14 Financement européen (hors Eu Green) |
| <input type="checkbox"/> 16 Université d'Angers | <input type="checkbox"/> 37 Financement européen Eu Green |
| <input type="checkbox"/> 26 Région | <input type="checkbox"/> 09 Autre Ministère |
| <input type="checkbox"/> 12 Angers Loire Métropole (ALM) | <input type="checkbox"/> 28 Recherche Formation Innovation (RFI) |
| <input type="checkbox"/> 13 Département | <input type="checkbox"/> 30 LABEX |
| <input type="checkbox"/> 08 Agence Nationale de la Recherche (ANR) | <input type="checkbox"/> 36 Chaire Professeur Junior |
| <input type="checkbox"/> 07 Organisme de recherche ou EPIC | |
| <input type="checkbox"/> 05 Associations | |
| <input type="checkbox"/> 06 fondations | |

Si NON, précisez votre financement :

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> CIFRE-ANRT ; entreprise : | <input type="checkbox"/> Autres contrats de travail, allocataires (hors contrat doctoral) | <input type="checkbox"/> Ressources propres |
| <input type="checkbox"/> Bourses | Origine du financement : | Origine du financement : |
| <input type="checkbox"/> 23 Bourse du gouvernement français | <input type="checkbox"/> 15 ADEME | <input type="checkbox"/> 17 Professions libérales et indépendantes |
| <input type="checkbox"/> 24 Bourse du gouvernement étranger | <input type="checkbox"/> 06 Fondations | <input type="checkbox"/> 18 Ressources familiales |
| <input type="checkbox"/> 25 AUF (Agence universitaire pour la francophonie) | <input type="checkbox"/> 16 Université d'Angers | <input type="checkbox"/> 19 Salarié du secteur privé |
| | <input type="checkbox"/> 05 Associations | <input type="checkbox"/> 20 Salarié du secteur public état |
| | <input type="checkbox"/> 01 ED | <input type="checkbox"/> 21 Salarié du secteur public hospitalier |
| | <input type="checkbox"/> 07 Organisme de recherche | <input type="checkbox"/> 22 Salarié du secteur public territorial |
| | <input type="checkbox"/> 29 Vacations | |

En application de la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi du 20 juin 2018 : les informations mentionnées dans ce dossier seront utilisées par l'Université d'Angers dans le cadre de mon inscription, du déroulement de ma scolarité et pour la délivrance des titres et diplômes relatifs à mon inscription. Elles peuvent être utilisées dans le cadre de statistiques pour l'établissement ou pour le ministère. Un droit d'accès, de modification, de rectification et, pour un motif légitime, de suppression des données me concernant est possible. Dans ce cas, l'adresse courriel à utiliser est : scolarite@contact.univ-angers.fr

J'accepte que l'Université d'Angers traite ma photo d'identité afin de créer ma carte multiservices Pass Sup' nécessaire à mon identification à des fins pédagogiques, administratives et de sécurité, ainsi que pour afficher ma photo dans mon appli mobile Univangers. Par ailleurs l'Université d'Angers est susceptible de me prendre en photo dans le cadre de mes activités universitaires (cours, pratiques sportives ...) et de reproduire ces images dans ses différents supports de communication (agenda étudiant, site internet ...). Le photographe ou le réalisateur me préviendra sur place de mes droits et de ma possibilité de me retirer du champ.

Pour en savoir plus sur la gestion de mes données personnelles : univ-angers.fr/donneespersonnelles

Je soussigné.e, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans ce document

Fait à _____, le _____ signature :

Vérifiez les informations affichées sur votre certificat de scolarité et votre carte d'étudiant Pass sup'

1 Numéro étudiant :

Ce numéro est à remplir uniquement si vous avez déjà été inscrit.e à l'Université d'Angers, sinon un numéro vous sera attribué le jour de l'inscription.

2 Numéro INES (11 caractères à inscrire en majuscules) :

Ce numéro est indispensable à votre inscription, vous le trouverez :

- en cas de **réinscription** : sur votre ancienne carte d'étudiant.
- en cas de **première inscription** à l'Université et si vous êtes bachelier.ère depuis 1995 : le numéro BEA qui figure sur votre relevé de notes du baccalauréat va devenir votre numéro INES.

3 Situation militaire :

La loi n°97-1019 du 28 Octobre 1997, modifiée par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010, fait obligation aux jeunes français nés à partir du 1er janvier 1979 et françaises nées à partir du 1er janvier 1983 de se faire recenser et de participer à une Journée Défense et Citoyenneté (J.D.C.).

▪ Le recensement est une démarche administrative, à **caractère obligatoire**, qu'effectue chaque Français dès l'âge de 16 ans. Lors de votre recensement auprès de la mairie de votre domicile, il vous sera délivré un certificat de recensement.

▪ La J.D.C. est une journée organisée pour sensibiliser les participants aux questions de la défense. Un certificat individuel de participation est délivré à l'issue de cette journée.

Votre dossier d'inscription, selon votre date de naissance, devra donc **impérativement comporter une photocopie** :

- de l'attestation de recensement,
- ou
- du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (J.D.C.) ou de la journée d'appel de préparation à la défense (J.A.P.D.)

La case « En attente » concerne les étudiant.e.s de moins de 18 ans sans attestation de recensement ou les étudiant.e.s de plus de 18 ans sans certificat de participation à la J.D.C. ou à la J.A.P.D.

Si vous n'êtes pas en possession de ces documents, vous devrez régulariser votre situation dans le courant de l'année universitaire auprès des services administratifs.

Ces certificats sont obligatoires pour vous présenter aux examens et pour la délivrance du diplôme.

4 Première inscription dans l'Enseignement supérieur :

Il s'agit de préciser l'année où vous vous êtes inscrit.e pour la première fois dans un établissement de **l'enseignement supérieur en France** (public ou privé), soit pour suivre une formation diplômante

NOTICE D'INSCRIPTION

post-bac, soit pour préparer un concours de niveau supérieur au bac (ex : CPGE, BTS, école de commerce, école d'ingénieur).

Il ne faut donc pas tenir compte des inscriptions précédentes dans une université étrangère. Elle exclut également les années où l'étudiant.e se serait inscrit.e dans un établissement de l'enseignement supérieur en tant **qu'auditeur libre**.

En revanche les capacités en droit et les DAEU, ainsi que l'ESEU, sont considérés comme des formations diplômantes.

L'année d'entrée dans l'enseignement supérieur est postérieure ou égale à l'année du bac.

5 Baccalauréat ou équivalence :

Pour un baccalauréat obtenu pendant l'année scolaire n/n+1, c'est l'année civile n+1 qui doit être indiquée.

Exemple : pour l'année scolaire 2023-2024, l'année d'obtention du baccalauréat est 2024.

Sont considérés comme « équivalence » : la capacité en droit, l'ESEU ou le DAEU, la validation d'études, d'expériences professionnelles, d'acquis personnels.

IMPORTANT

Si vous venez d'une autre université, vous devez demander le transfert de votre dossier auprès de votre établissement d'origine.

6 Adresse :

Veillez indiquer une adresse pour l'année en cours si vous avez un logement indépendant et une adresse permanente (adresse qui est la moins susceptible de changer, par exemple celle des parents), afin que nous puissions vous contacter même en cas de déménagement. Si cette adresse doit changer dans le courant de l'année, pensez à avertir votre service scolarité.

7 Régime d'inscription :

La Formation initiale : vous êtes étudiant.e ou étudiant.e salarié.e poursuivant des études à l'Université d'Angers.

La Formation par apprentissage : vous effectuez une formation en alternant des périodes à l'Université d'Angers et dans une entreprise ou un autre centre de formation.

Régime spécial d'études

Sous conditions, certain.e.s étudiant.e.s peuvent bénéficier d'un régime spécial d'études :

salarié.e, chargé.e de famille, sportif.ve de haut niveau, artiste justifiant une pratique de haut niveau, titulaire d'un mandat électif, statut d'étudiant.e entrepreneur, en situation de handicap ou de santé particulière, engagé.e dans un double cursus.

Plus d'informations et formulaire de demande sur :

www.univ-angers.fr Menu 'futur étudiant lycéen', 'infos pratiques', 'aménager sa scolarité'

Établir la demande le plus tôt possible

8 Activité professionnelle :

Profession de l'étudiant.e et des parents, à remplir à l'aide de la liste ci-dessous :
Les chômeurs doivent être codés dans leur ancienne profession.

| | | | |
|---|----|---|----|
| Agriculteurs sur petite exploitation | 11 | Ouvriers qualifiés de type industriel | 62 |
| Agriculteurs sur moyenne exploitation | 12 | Ouvriers qualifiés de type artisanal | 63 |
| Agriculteurs sur grande exploitation | 13 | Ouvriers qualifiés manutention magasin | 65 |
| Artisans | 21 | Personnels des services directs aux particul. | 56 |
| Cadres admin. et commerciaux d'entreprise | 37 | Policiers ou militaires | 53 |
| Cadres de la fonction publique | 33 | Professeurs et assimilés | 34 |
| Chauffeur | 64 | Profession de l'info, des arts et spectacles | 35 |
| Chefs d'entreprise 10 salariés ou plus | 23 | Profession interm. adm. fonction publique | 45 |
| Chômeurs n'ayant jamais travaillé | 81 | Profession interm. adm. et com. Entreprises | 46 |
| Clergé et religieux | 44 | Profession interm. santé et trav. Social | 43 |
| Commerçants et assimilés | 22 | Profession libérale | 31 |
| Contremaîtres et agents de maîtrise | 48 | Retraités agriculteurs exploitants | 71 |
| Employés administratifs d'entreprise | 54 | Retraités artisans, comm. et chefs d'entrep. | 72 |
| Employés civils et agents de maîtrise | 52 | Retraités cadres | 74 |
| Employés de commerce | 55 | Retraités professions intermédiaires | 75 |
| Elèves/Étudiants | 84 | Retraités employés | 77 |
| Ingénieurs et cadres techn. d'entreprise | 38 | Retraités ouvriers | 78 |
| Instituteurs et assimilés | 42 | Sans profession - 60 ans (hors retraité) | 85 |
| Militaire du contingent | 83 | Sans profession + 60 ans (hors retraité) | 86 |
| Ouvriers agricoles | 69 | Techniciens | 47 |
| Ouvriers non qualifiés de type industriel | 67 | Non renseigné | 99 |
| Ouvriers non qualifiés de type artisanal | 68 | | |

Le tableau ci-dessous précise les PCS dans lesquelles doivent être codées certaines professions :

| PROFESSION | PCS |
|---|---|
| Médecin hospitalier | 34 Professeurs, professions scientifiques |
| Interne des hôpitaux | 34 Professeurs, professions scientifiques |
| Maître auxiliaire | 42 Instituteurs et assimilés |
| Maître d'internat et surveillant d'externat | 42 Instituteurs et assimilés |
| Aide éducateur | 52 Employés civils et agent de service de la FP |
| Conseiller d'éducation | 42 Instituteurs et assimilés |
| Officier et élève officier des armées | 33 Cadres de la fonction publique |

Activité professionnelle :

| | | |
|---|--|---|
| Inactivité | A Aide éducateur | F |
| Dispositifs de conversion (1) | B Autre emploi jeune | G |
| Emploi inférieur ou égal à 1 mois | C Étudiant rémunéré au titre de ses études, interne en médecine, doctorant | H |
| Emploi supérieur à 1 mois et inférieur ou égal à 6 mois | D Étudiant fonctionnaire ou militaire rémunéré au titre de ses études | K |
| Emploi supérieur à 6 mois | E Étudiant bénéficiant d'un Emploi d'Avenir Professeur | L |

(1) Les dispositifs de conversion ne concernent que les étudiant.e.s bénéficiant de congés individuels de formation non exonéré.e.s des droits.

9 Bourses :

Les **aides à la mobilité** correspondent aux aides attribuées pour faciliter la mobilité des étudiant.e.s mais excluent celles attribuées dans le cadre d'échanges internationaux.

Les bourses de l'enseignement supérieur sont saisies au moment de l'inscription au diplôme page 3.

Les étudiant.e.s non boursier.ère.s doivent laisser ce cadre à blanc.

10 Situation de l'année précédente - Département -

Les étudiant.e.s fréquentant un établissement étranger dans le cadre de programmes d'échanges internationaux ou d'accords bilatéraux devront indiquer la modalité **"00" dans la case "Département"**.

10 Dernier diplôme obtenu :

Dans le cas où vous avez obtenu plusieurs diplômes, il convient de retenir :

- le diplôme de niveau le **plus élevé**
- l'attestation de CPGE dans le cas où vous possédez à la fois une attestation de CPGE et un DEUG
- le diplôme d'ingénieur lorsque vous avez à la fois un diplôme d'ingénieur et un master.

| code | Libellé type du dernier diplôme obtenu |
|------|---|
| 001 | Baccalauréat (Français) |
| 002 | DAEU |
| 003 | ESEU |
| 004 | Capacité en droit |
| 010 | BTS |
| 011 | DUT |
| 012 | Attestation délivrée à la suite d'un cursus en CPGE |
| 013 | DEUG (y compris DEUG intermédiaire) |
| 014 | DEUG IUP |
| 015 | DEUP |

| | |
|-----|---|
| 016 | Attestation de fin de 1ère année de médecine, de pharmacie et d'ontologie |
| 017 | DEUST |
| 029 | Autre diplôme de 1er cycle (DU,...) |
| 030 | Diplôme d'éducateur |
| 031 | Diplôme d'infirmier |
| 032 | Diplôme d'orthophoniste |
| 033 | Diplôme d'assistante sociale |
| 034 | Autre diplôme paramédical et social |
| 040 | Licence et Licence LMD |
| 041 | Licence professionnelle |
| 042 | Licence IUP, Licence LMD-parcours IUP |

| | |
|-----|--|
| 050 | Maîtrise (y compris Maîtrise intermédiaire) |
| 051 | Maîtrise IUP, Maîtrise LMD-parcours IUP |
| 052 | MST |
| 053 | MSG |
| 054 | MIAGE |
| 055 | Diplôme de fin de 2ème cycle des études médicales et pharmaceutiques |
| 056 | Diplôme de Sage Femme |
| 057 | Magistère |
| 069 | Autre diplôme de 2ème cycle hors Magistère (DU, ...) |
| 070 | DEA |
| 071 | DESS |
| 072 | MASTER |
| 073 | Diplôme d'ingénieur (Universitaire ou non) |
| 079 | Autre diplôme de 3ème cycle hors diplôme d'ingénieur (Doctorat, DU, ...) |
| 080 | Docteur en médecine |

| | |
|-----|--|
| 081 | DES pharmacie |
| 082 | DES médecine |
| 083 | Capacité médecine |
| 084 | Attestation de Formation Spécialisée |
| 085 | Attestation de Formation Spécialisée Approfondie |
| 086 | DIS médecine |
| 087 | Dip Etude Spéc Compl Médecine |
| 088 | Dip formation générale santé grade Licence |
| 089 | Dip formation générale santé grade Master |
| 500 | Diplôme d'établissement étranger supérieur |
| 501 | Diplôme d'établissement étranger secondaire |
| 510 | DELFB |
| 511 | DALF |
| 519 | Autre diplôme supérieur |
| 900 | Aucun diplôme supérieur |

1 2 Coursus parallèle :

Les étudiant.e.s fréquentant un établissement étranger dans le cadre de programmes d'échanges internationaux ou d'accords bilatéraux ne doivent pas renseigner la modalité "10" (établissement étranger d'ens. sup.) **mais "00"**.

1 3 Inscription au(x) diplôme(s) :

Écrire en toute lettre l'intitulé du **diplôme** en précisant **l'année** du diplôme et le **parcours**, le cas échéant (ex : 2ème année de Licence droit, économie, gestion, mention économie et gestion parcours gestion).

Titre d'accès : vous devez préciser le titre d'accès interne (diplôme obtenu à l'Université d'Angers) ou externe (diplôme obtenu dans un autre établissement) qui vous permet de vous inscrire au diplôme demandé.

1 4 Diplômes autre cursus :

| | | | | | |
|------------------------------|-----|----------------------------------|-----|-------------------------------------|-----|
| Aucun diplôme (bac) | 000 | Diplôme d'architecture | 005 | Diplôme formation comptable | 010 |
| BTS | 001 | Diplôme d'enseign. art / culture | 006 | Diplôme établissement universitaire | 011 |
| Diplôme de commerce visé | 002 | Diplôme secteur paramédical | 007 | Diplôme établissement étranger | 012 |
| Diplôme de commerce non visé | 003 | Diplôme fonctions sociales | 008 | Autre diplôme | 013 |
| Diplôme d'ingénieur | 004 | Diplôme sect. Admin./ juridique | 009 | | |

1 5 Coursus externe :

Le cursus externe correspond aux formations que vous avez suivies dans un établissement autre que l'Université d'Angers. Cette rubrique est importante pour répondre à des enquêtes statistiques.

Niveau de formation : reportez-vous au tableau ci-dessous

| | | | |
|---------------------|---|------------|---|
| < ou = baccalauréat | 0 | BAC + 4 | 4 |
| BAC + 1 | 1 | BAC + 5 | 5 |
| BAC + 2 | 2 | > BAC + 5 | 6 |
| BAC + 3 | 3 | Sans objet | 9 |

Type de diplôme : reportez-vous au tableau figurant à la rubrique 1 1 page 2.

Si vous avez obtenu votre diplôme par VAE, cochez la case correspondante.

1 6 La CVEC : **IMPORTANT**

La Contribution de Vie Etudiante et de Campus est obligatoire et forfaitaire (103 € en 2024-2025). Elle remplace certains droits payés auparavant lors de l'inscription (FSDIE, Médecine préventive, etc).

Chaque étudiant.e et doctorant.e doit obligatoirement être en règle avec la CVEC avant l'inscription à l'université en se connectant au site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Après connexion, une **attestation de quittance avec un numéro** sera générée. **Elle sera exigée et contrôlée lors de l'inscription à l'université**. En l'absence d'une attestation en règle, l'inscription à l'université ne sera pas possible.

Les boursier.ière.s de l'enseignement supérieur sur critères sociaux sont exonéré.e.s mais doivent obligatoirement se connecter pour obtenir leur attestation. Les étranger.e.s Boursier.e.s du Gouvernement Français (BGF), doivent s'acquitter du paiement.

Les bénéficiaires de l'Aide Spécifique Annuelle du CROUS (ASAA), les réfugié.e.s. et les demandeurs d'asile enregistrés sont également exonérés mais doivent contacter le CROUS pour présenter les pièces justificatives puis obtenir leur attestation.

Pour en savoir plus, consulter le site : www.messervices.etudiant.gouv.fr

1 7 Code de non assujettissement aux tarifs différenciés :

Les tarifs différenciés prévus pour les étrangers d'une nationalité hors Union européenne, Espace économique européen et Suisse, ne sont pas appliqués à l'Université d'Angers. Si vous êtes d'une nationalité concernée, une exonération partielle automatique ramène le tarif à payer au même montant que celui des étudiants français et européens. Toutefois, pour permettre le calcul de cette exonération lors de l'inscription, il est nécessaire de renseigner

le code qui correspond à votre situation. Pour toutes les situations, le calcul de l'exonération partielle est prévu. Pour certaines situations, un justificatif sera demandé :

| Situation | Justificatif pour le service scolarité |
|---|--|
| Etudiant français ou communautaire et exonération totale par les <u>Bourses du Gouvernement Français</u> (BGF) | Notification BGF ressortissants communautaires |
| Etudiant étranger extracommunautaire s'inscrivant comme <u>apprenti</u> | Contrat d'apprentissage |
| Etudiant étranger extracommunautaire ayant débuté une <u>scolarité en France</u> avant la rentrée 2019 dans un établissement public relevant du MESR | Certificat de scolarité ou carte d'étudiant de l'année 2018-2019 (si hors UA) |
| Etudiant étranger extracommunautaire <u>Réfugié</u> ou bénéficiaire de la protection subsidiaire Enfant de réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire | Pièce attestant du statut de réfugié ou de bénéficiaire de la protection subsidiaire |
| Etudiant étranger extracommunautaire <u>résident longue durée</u> en France | Titre de séjour longue durée |
| Etudiant étranger extracommunautaire <u>membre de la famille d'un citoyen</u> d'un état membre de l'UE, EEE ou Suisse | Carte de séjour pays de l'UE, EEE ou Suisse |
| Etudiant étranger extracommunautaire rattaché depuis au moins deux ans à un <u>foyer fiscal</u> domicilié en France au 1 ^{er} janvier précédant l'année universitaire d'inscription | Justificatif de rattachement fiscal des 2 dernières années |
| Etudiant étranger extracommunautaire <u>québécois</u> | Carte d'assurance maladie québécoise |
| Etudiant étranger extracommunautaire et exonération totale par les <u>Bourses du Gouvernement Français</u> (BGF) ou les Bourses d'un Gouvernement Etranger (BGE) | Notification BGF ou BGE permettant l'exonération |

www.univ-angers.fr

N'OUBLIEZ PAS DE DATER ET SIGNER VOTRE DOSSIER !

- Une question sur l'université, le logement, la restauration, les transports, la santé, l'orientation, les loisirs ? Contacter le guichet Infocampus.
www.univ-angers.fr > Menu « vie des campus » > Vie pratique > Les indispensables de la rentrée
- Une carte d'étudiant **Pass sup'** vous attend après votre inscription. Reliée à un compte en ligne, elle vous permettra de payer vos repas au restaurant universitaire.
- N'oubliez pas de valider votre compte Espace Numérique pour consulter votre dossier, votre emploi du temps, vos résultats et notes aux examens et accéder à votre messagerie électronique sur le site de l'Université d'Angers.
www.univ-angers.fr > Mon université

BONNE ANNÉE UNIVERSITAIRE